

Histoire de l'audience de Mgr Lefebvre avec Paul VI le 11 septembre 1976

Publié le 9 juin 2018
Abbé Christian Thouvenot
32 minutes

*Monseigneur **Leonardo Sapienza** a publié en Italie, le 16 mai 2018, un livre consacré au pape **Paul VI : La barque de Paul**. Devenu régent de la Maison pontificale en 2012, puis protonotaire apostolique l'année suivante, il avait été durant trente ans officier du protocole. L'agence I. Media a relevé le récit qu'il dresse de l'entrevue qu'accorda le pape Montini à **Mgr Marcel Lefebvre**, le 11 septembre 1976, à Castel Gandolfo. Il se trouve à la fin de l'ouvrage, à partir de la page 148. Il présente l'avantage de produire le compte-rendu officiel de l'audience qui n'avait encore jamais été publié. On y retrouve les grandes lignes d'un échange pénible entre les deux hommes, que seul Mgr Lefebvre avait déjà raconté à ses séminaristes. Pour le comprendre, il est important d'avoir à l'esprit le contexte de l'époque.*

Première partie : l'affrontement

Le consistoire de 1976

La rencontre eut lieu à la fin de « l'été chaud 1976 », qui venait conclure un temps de vive tension entre Ecône et le Vatican. Le 6 mai de l'année précédente, la **Fraternité Saint-Pie X** avait été **supprimée** d'un trait de plume par **Mgr Pierre Mamie**, l'évêque de Fribourg et successeur de **Mgr François Charrière**, qui **avait béni** l'œuvre naissante cinq ans plus tôt. Mgr Lefebvre fit appel de cette décision auprès du Saint-Père et déposa un recours devant le tribunal de la Signature apostolique. Le 30 mai 1975, il écrivait au préfet de ce tribunal, le **cardinal Dino Staffa**, pour solliciter une audience privée avec le Souverain pontife. Mais Paul VI n'y donna pas suite, exigeant une soumission préalable et préférant des échanges épistolaires.

Le 24 mai 1976, devant les cardinaux réunis en Consistoire secret, Paul VI s'en prenait nommément à l'attitude du fondateur de la Fraternité Saint-Pie X. Il déclarait en particulier :

« On jette le discrédit sur l'autorité de l'Eglise au nom d'une Tradition pour laquelle on ne manifeste un respect que matériellement et verbalement ; on éloigne les fidèles des liens d'obéissance au siège de Pierre comme à leurs évêques légitimes ; on refuse l'autorité d'aujourd'hui au nom de celle d'hier. Et le fait est d'autant plus grave que l'opposition dont nous parlons n'est plus seulement encouragée par certains prêtres, mais dirigée par un évêque, qui demeure cependant toujours l'objet de notre respect fraternel, Mgr Marcel Lefebvre. C'est si dur de le constater ! Mais comment ne pas voir dans une telle attitude - quelles que puissent être les intentions de ces personnes - le fait de se placer hors de l'obéissance au successeur de Pierre et de la communion avec lui, et donc hors de l'Eglise ? »

A l'origine de cette charge contre l'évêque français, outre la question juridique de l'existence légale de son œuvre, il y a son refus d'appliquer les réformes du concile Vatican II, à commencer par la nouvelle messe, entrée en vigueur le 30 novembre 1969. Aussi le pape Paul VI entend-il traiter avec une extrême rigueur ce qu'il estime être avant tout une affaire d'insubordination.

C'est la raison pour laquelle il déclare devant les cardinaux que le nouveau rite de la messe « a été promulgué pour être substitué à l'ancien, après une mûre réflexion, et à la suite des instances du concile Vatican II. Ce n'est pas autrement que notre saint prédécesseur Pie V avait rendu obligatoire

le missel réformé sous son autorité, à la suite du concile de Trente. Avec la même autorité suprême qui nous vient du Christ Jésus, nous exigeons la même disponibilité à toutes les autres réformes liturgiques, disciplinaires, pastorales, mûries ces dernières années en application des décrets conciliaires. Aucune initiative qui vise à s'y opposer ne peut s'arroger la prérogative de rendre un service à l'Eglise : en réalité, elle lui cause un grave dommage » (*La Documentation catholique*, n°1700, 20 juin 1976, col. 557-559). C'est toute l'œuvre du Concile qui se joue dans « l'affaire d'Ecône ».

Visiblement persuadé que Vatican II a la même autorité que le concile de Trente et que sa réforme liturgique vaut bien celle de **saint Pie V**, Paul VI intime l'ordre à Mgr Lefebvre de ne plus procéder à aucune ordination. **L'injonction romaine** parvient au prélat d'Ecône le 21 juin 1976, une semaine avant les ordinations sacerdotales qui ont lieu en la fête des saints Pierre et Paul, le 29 juin. Elle est signée de **Mgr Giovanni Benelli**, alors substitut de la Secrétairerie d'Etat.

Les ordinations sacerdotales auront-elles lieu ?

Dès le lendemain, **Mgr Lefebvre écrit au Saint Père** pour lui faire part de sa douleur et de celle que ne manqueront pas d'éprouver les séminaristes et leurs familles. Il renouvelle la profonde soumission au Successeur de Pierre qui l'anime. Il expose « le trouble et la confusion répandus dans l'Eglise », qui sont « la raison des graves réserves » qu'il formule à l'encontre de « l'adaptation périlleuse de l'Eglise au monde moderne ». Il achève son courrier en faisant une proposition : « Je supplie donc Votre Sainteté de nous permettre un dialogue avec des envoyés choisis par Elle parmi les cardinaux qui nous connaissent depuis longtemps et, la grâce de Dieu aidant, il ne fait pas de doute que les difficultés s'aplaniront ».

La réponse de Mgr Benelli, datée du 25 juin 1976, confirme la mesure qui lui est intimée de s'abstenir « de conférer toute ordination ». Quant au désarroi des séminaristes, il y répond en employant une expression destinée à faire florès : « Il n'y a rien de désespérant dans leur cas : s'ils sont de bonne volonté et sérieusement préparés à un ministère presbytéral dans la fidélité véritable à l'Eglise conciliaire (sic), on se chargera de trouver ensuite la meilleure solution pour eux, mais qu'ils commencent d'abord, eux aussi, par cet acte d'obéissance à l'Eglise ». Porteur de la lettre, l'envoyé de Rome, le **Père Edouard Dhanis**, atteint Mgr Lefebvre à Flavigny, le 27 juin au soir. Il explique à l'évêque que tout s'aplanira s'il accepte de concélébrer la nouvelle messe avec lui. L'enjeu est bien là.

Mgr Lefebvre ne cède pas et décide de maintenir les ordinations sacerdotales. Dans **son homélie du 29 juin**, il déclare :

« Nous sommes dans une situation vraiment dramatique. Nous avons à choisir entre une apparence, je dirais, d'obéissance - car le Saint-Père ne peut pas nous demander d'abandonner notre foi, c'est impossible - et la conservation de notre foi. Eh bien, nous choisissons de ne pas abandonner notre foi car en cela nous ne pouvons pas nous tromper. Nous choisissons ce que l'Eglise a enseigné pendant deux mille ans ; l'Eglise ne peut pas être dans l'erreur, c'est absolument impossible. C'est pourquoi nous sommes attachés à cette Tradition qui s'est exprimée d'une manière admirable et d'une manière définitive dans le saint sacrifice de la messe, comme l'a si bien dit le pape saint Pie V.

*« Demain peut-être, dans des journaux, paraîtra notre condamnation. C'est très possible. A cause de cette ordination d'aujourd'hui, je serai moi-même frappé d'une suspense. Ces jeunes prêtres seront frappés par une irrégularité qui, en principe, devrait les empêcher de dire la sainte messe. C'est possible. Eh bien, je fais appel à saint Pie V, qui dans sa bulle a dit qu'aucun prêtre quel qu'il soit, ne pourrait encourir de censure, et cela à perpétuité, s'il dit cette messe. Par conséquent cette excommunication, s'il y en avait une, et cette censure, seraient absolument invalides, contraires à ce que saint Pie V a affirmé solennellement dans sa bulle promulguée à perpétuité (cf. **bulle Quo Primum**, 14 juillet 1570) ».*

L'été chaud 1976

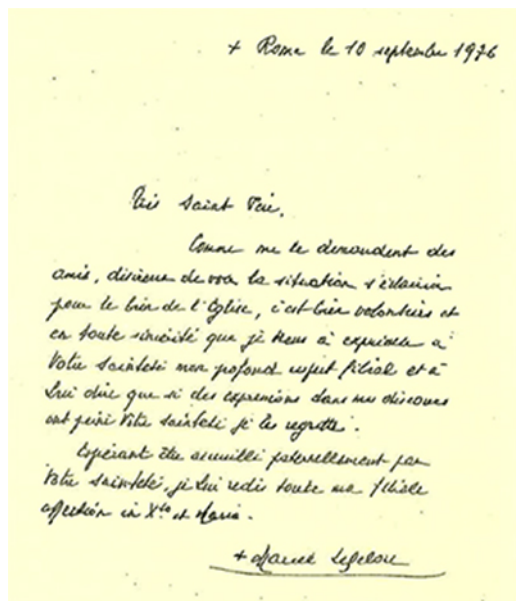
Parce qu'il a donc refusé d'abandonner ses séminaristes et de mettre un terme à son œuvre de formation sacerdotale, **Mgr Lefebvre se voit frappé de suspense a divinis le 22 juillet**. Cette peine très lourde vient sanctionner les ordinations sacerdotales faites à Ecône. Durant l'été, le combat de Mgr Lefebvre pour maintenir la messe traditionnelle et la foi dans son intégrité lui valent alors une célébrité mondiale.

Le 22 août à Ecône, en la fête du Cœur Immaculé de Marie, il cite **la lettre de Mgr Benelli** dans un sermon :

*« Nous sommes avec deux mille ans d'Eglise et non pas avec douze ans d'une nouvelle Eglise, **une Eglise conciliaire**, comme nous a dit Mgr Benelli lorsqu'il nous a demandé de nous soumettre à l'Eglise conciliaire. Je ne connais pas cette Eglise conciliaire, je ne connais que l'Eglise catholique. Alors nous devons nous maintenir fermes sur nos positions. Pour notre foi nous devons tout accepter, toutes les avanies : que l'on nous méprise, que l'on nous excommunie, que l'on nous frappe, que l'on nous persécute ».*

La semaine suivante, les médias donnent un large écho à la messe de Lille qui attire, **le 29 août, plus de 10.000 fidèles venus apporter leur soutien et leur adhésion à « l'évêque de fer »**. La crise semble toucher à son paroxysme et certains n'hésitent pas à parler de schisme, comme si Mgr Lefebvre s'apprêtait à fonder une « petite Eglise ». C'est pourtant à ce moment-là que se prépare l'audience avec le pape Paul VI.

La rencontre du 11 septembre 1976



Fac-similé du billet rédigé le 10 septembre 1976 par Mgr Lefebvre

Image de gauche :

Mgr Tissier de Mallerais, dans la biographie consacrée à Mgr Marcel Lefebvre qu'il écrit en 2002, a relaté comment cette entrevue fut arrangée par l'entremise de l'archevêque de Chieti, un ami personnel du pape. La veille, le prélat d'Ecône rédigea une demande d'audience qu'il fit porter depuis Albano, la commune limitrophe de Castel Gandolfo, où la Fraternité Saint-Pie X possède une propriété.

En substance, se souviendra-t-il, il aura rappelé ce qu'il écrit sans cesse depuis les sanctions qui le frappent : « Je n'ai jamais eu l'intention d'agir contre l'Eglise, encore moins d'offenser Votre Sainteté ; je regrette la peine qu'ont pu causer à Votre Sainteté certaines de mes paroles ou de mes écrits. » (Bernard Tissier de Mallerais, *Marcel Lefebvre, une vie*, Clovis, p. 518).

Mgr Sapienza publie à la page 162 de son ouvrage le fac-similé du billet rédigé le 10 septembre par

Mgr Lefebvre :

« C'est bien volontiers et en toute sincérité que je tiens à exprimer à Votre Sainteté mon profond esprit filial et à Lui dire que si des expressions dans mes discours ont peiné Votre Sainteté, je les regrette. Espérant être accueilli paternellement par Votre Sainteté, je Lui redis toute ma filiale affection *in Xto et Maria* ».

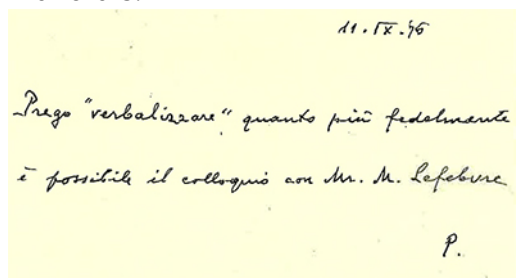
Le livre de Mgr Sapienza publie également, et pour la première fois, le compte-rendu officiel des échanges entre les deux hommes, tel que l'a dressé Mgr Benelli, qui assista à la rencontre, ainsi que le secrétaire du pape, **Don Pasquale Macchi**. D'après le livre *Pablo VI* de **Peter Hebblethwaite**, la présence du substitut aurait été imposée par le Secrétaire d'Etat du Saint-Siège, le **cardinal Jean-Marie Villot**.

Seconde partie : la rencontre

Les sources et leur statut

Avec la publication du livre de Mgr Sapienza, le 16 mai 2018, nous disposons désormais de deux sources reconstituant la fameuse entrevue entre le pape Paul VI et Mgr Lefebvre, le 11 septembre 1976, à Castelgandolfo.

La première source à relater l'événement fut Mgr Lefebvre lui-même, qui livra aussitôt son propre récit aux séminaristes d'Ecône, à travers deux conférences enregistrées les 12 et 18 septembre 1976. Elles forment la trame de la reconstitution qu'a établie son biographe autorisé, Mgr Tissier de Mallerais.



Fac-similé de la demande de retranscription « verbatim » du pape Paul VI à Mgr Benelli

Image de gauche :

La seconde source, secrète jusqu'ici, consiste dans la retranscription de l'entretien que le pape a demandé d'établir « le plus fidèlement possible ». Les paroles de l'audience ont ainsi été couchées par écrit par les soins de Mgr Benelli, le substitut de la Secrétairerie d'Etat ; elles couvrent huit pages dactylographiées.

Si les deux conférences de Mgr Lefebvre sont une réaction vivante, « à chaud », juste après l'entretien et destinée à ses séminaristes, elles n'ont pas vocation à épuiser les minutes de l'audience dans leurs moindres détails.

Les *verbatim* rédigés par Mgr Benelli sont une transcription factuelle de l'audience privée, destinée d'abord au pape et à ses collaborateurs. Son auteur a scrupuleusement noté le début de la conversation - à 10h27 -, et sa fin - à 11h05.

Le réquisitoire introductif de Paul VI

Le début de l'entretien tel qu'il est rapporté dans les deux sources, est un véritable réquisitoire contre le fondateur de la Fraternité : « un orage », dira ce dernier qui résume ainsi à ses séminaristes les reproches du pape à son endroit : « vous me condamnez, je suis moderniste, protestant. C'est inadmissible ! Vous faites une mauvaise œuvre ».

Les *verbatim* de Mgr Benelli permettent de préciser la force des accusations : « J'espérais trouver devant moi un frère, un fils, un ami », déclare Paul VI. « Malheureusement, poursuit-il, la position que vous avez prise est celle d'un antipape. (...) Elle dépasse toute mesure dans ses paroles, ses

actes, son attitude générale ». Ce qui est en jeu, continue le Saint-Père, « ce n'est pas la personne, c'est le pape, et vous avez jugé le pape infidèle à la foi dont il est le garant suprême. C'est peut-être la première fois dans l'histoire que cela arrive. Vous avez dit au monde entier que le pape n'a pas la foi, qu'il ne croit pas, qu'il est moderniste, et ainsi de suite ! Bien sûr, moi, il me faut rester humble. Mais vous, vous vous êtes mis dans une terrible situation. Vous avez posé à la face du monde des actes d'une extrême gravité ».

Réponse de Mgr Lefebvre : un évêque déchiré par la situation de l'Eglise

Mgr Lefebvre répond en reconnaissant que, si l'une de ses paroles ou de ses écrits a pu être inadéquat, il n'a jamais eu l'intention d'atteindre la personne du pape. Mais le fond du problème est ailleurs : c'est ce qui se passe dans l'Eglise depuis le Concile. « La situation est telle que nous ne savons pas quoi faire. Avec tous ces changements, ou bien nous risquons de perdre la foi, ou bien il faut donner l'impression de désobéir ». Le prélat ajoute : « Je voudrais me mettre à genoux et tout accepter, mais je ne peux pas aller contre ma conscience ».

L'évêque français explique sa position :

« Ce n'est pas moi qui veut créer un mouvement ; ce sont les gens fidèles qui sont déchirés et qui n'acceptent pas certaines situations. Je ne suis pas le chef des traditionalistes. Je suis un évêque qui, déchiré par ce qui se passe, a essayé de former des prêtres comme il le faisait avant le Concile. Je me conduis exactement comme avant le Concile. Je ne peux donc pas comprendre comment tout d'un coup on me condamne parce que je forme des prêtres dans l'obéissance à la saine tradition de la sainte Eglise ».

Le pape l'invite à poursuivre, ce qui permet à Mgr Lefebvre de préciser :

« Beaucoup de prêtres et de fidèles pensent qu'il est difficile d'accepter les tendances qui ont vu le jour après le concile œcuménique Vatican II sur la liturgie ; la liberté religieuse ; la formation des prêtres ; les relations entre l'Eglise et les Etats catholiques ; les relations de l'Eglise avec les protestants. On ne comprend pas comment toutes ces choses qui sont affirmées puissent être conformes à la saine Tradition de l'Eglise. J'insiste, je ne suis pas le seul à penser cela. Des groupes se forment et me poussent à ne pas les abandonner... »

Quelles que soient les polémiques et les calomnies, parfois attisées par les médias, toujours Mgr Lefebvre revient sur la situation déchirante dans laquelle il se trouve, et qui n'est que la conséquence des réformes engagées au nom de Vatican II. Or ce sont ces réformes que le pape Paul VI exige de recevoir, comme il l'a dit devant les cardinaux quatre mois plus tôt. Là est le nœud du problème.

Car derrière ces réformes, la foi est en jeu. Le compte-rendu de l'audience du 11 septembre le mentionne explicitement :

« Je ne sais pas quoi faire, explique, désespéré, l'ancien archevêque de Tulle. Je cherche à former des prêtres selon la foi et dans la foi. Je souffre terriblement en voyant les autres séminaires ; il y a des situations inimaginables. Des religieux fidèles à leur habit sont condamnés et méprisés par leur évêque, tandis que ceux qui vivent une vie sécularisée et se comportent comme les gens du monde sont admis ».

Un dialogue de sourds

Le pape répond en affirmant travailler avec ténacité pour éliminer « certains abus qui ne sont pas conformes à la loi de l'Eglise en vigueur, qui est celle du Concile et de la Tradition ». Il reproche à Mgr Lefebvre de n'avoir pas fait l'effort de voir et de comprendre les faits et dires du pape « pour

assurer à l'Eglise la fidélité au passé tout en répondant aux besoins d'aujourd'hui et du futur ». Car, poursuit le Saint-Père, « Nous sommes les premiers à déplorer les excès. Nous sommes les premiers et les plus appliqués à y remédier. Mais ce remède ne peut se trouver dans le défi à l'autorité de l'Eglise. Je vous l'ai écrit à plusieurs reprises, mais n'en avez tenu aucun compte ».

Mgr Lefebvre tente de rebondir en illustrant la difficulté concrète qui motive sa réaction de défiance ainsi que son combat pour maintenir la foi. Il aborde la question de la liberté religieuse, la principale nouveauté introduite au concile Vatican II : « Ce qu'on lit dans le document conciliaire est contraire à tout ce qu'ont dit vos prédécesseurs. » Mais Paul VI ne veut pas entrer en matière. Il répond que ce sujet ne saurait être traité au cours d'une audience ; cependant il prend note de la perplexité de son interlocuteur, tout en ajoutant : « ce qui me préoccupe ce n'est pas cette perplexité, c'est votre attitude contre le Concile ». Encore une fois, d'un problème doctrinal qui engage la foi et sa profession publique dans la société, le pape ne veut rien entendre. Il préfère se focaliser sur l'attitude jugée rebelle et désobligeante de Mgr Lefebvre. Lequel, après tout, désobéit à un Concile œcuménique « qui ne fait pas moins autorité, qui est même sous certains aspects plus important encore que celui de Nicée », **lui avait écrit Paul VI le 29 juin 1975.**

Le dialogue qui s'ensuit est très éclairant :

- Mgr Lefebvre : « Je ne suis pas contre le Concile mais contre certains de ses actes ».
- Paul VI : « Si vous n'êtes pas contre le Concile, vous devez y adhérer, à tous ses documents ».
- Mgr Lefebvre : « Alors on doit choisir entre ce qu'a dit le Concile et ce qu'ont dit vos prédécesseurs ».
- Paul VI : « Comme je l'ai dit, j'ai pris note de votre perplexité ».

Il n'y a manifestement pas moyen de s'accorder, et l'on assiste à un dialogue de sourds entre un prélat qui essaye d'exposer les motifs graves qui expliquent sa conduite, et le Saint-Père qui lui reproche cette même conduite sans vouloir entamer de discussion sur le fond. C'est sans doute la raison qui pousse Mgr Lefebvre à se placer alors sur le terrain pratique.

Une demande et une offre de soumission

L'évêque d'Ecône cherche une issue de secours pour obtenir au moins, de cette audience avec le vicaire du Christ, un avantage pour les traditionalistes déchirés par la situation de l'Eglise :

« J'ai une prière à vous faire. Ne serait-il pas possible d'ordonner aux évêques qu'ils accordent, dans les églises, une chapelle dans laquelle les gens puissent prier comme avant le Concile ? Aujourd'hui, on permet tout à tous ; pourquoi ne pas permettre quelque chose, aussi à nous ? »

Paul VI se raidit : « Nous sommes une communauté. Nous ne pouvons pas permettre une autonomie de comportement à ses différentes composantes. » Mgr Lefebvre insiste en utilisant un argument *ad hominem* : « le Concile admet le pluralisme. Nous demandons que ce principe s'applique à nous aussi. Si Votre Sainteté faisait cela, tout serait résolu. Il y aurait une augmentation des vocations. Les aspirants au sacerdoce veulent être formés à la vraie piété. Votre Sainteté a entre ses mains la solution du problème qui déchire tant de catholiques à l'heure actuelle. Quant à moi, je suis prêt à tout, pour le bien de l'Eglise. Que quelqu'un de la Sacrée Congrégation des Religieux veille sur mon séminaire ; je ne donnerai plus de conférences ; je resterai dans mon séminaire ; je promets que je n'en sortirai plus ; des accords pourraient être pris avec différents évêques pour placer les séminaristes au service de leurs diocèses respectifs ; si l'on veut, on pourrait nommer une Commission pour le Séminaire, en accord avec **Mgr Adam** », l'évêque de Sion, en Valais, sur le territoire duquel est implanté le séminaire d'Ecône.

La conclusion de l'évêque résume son intervention :

« Personnellement je suis prêt à me soumettre. Mais il faut trouver une solution qui donne satisfaction à la fois à l'autorité du pape, aux évêques, et aussi aux fidèles qui sont dans la souffrance ».

Visiblement, Mgr Lefebvre est prêt à obéir. Il va même fort loin dans le but d'aplanir les difficultés,

de s'effacer au besoin pour redonner à la Tradition droit de cité dans les églises et régulariser la situation de son séminaire. Mais le pape Paul VI veut manifestement une soumission totale, sans devoir faire un geste en direction des traditionalistes : une capitulation sans condition.

Le pape exhorte alors Mgr Lefebvre à rentrer purement et simplement dans l'ordre, fort de l'intervention de Mgr Adam, qui au nom de la Conférence épiscopale helvétique lui a dit ne plus pouvoir tolérer l'activité de l'évêque français : « Comment pouvez-vous vous considérer en communion avec Nous quand vous prenez position contre Nous, à la face du monde, pour m'accuser d'infidélité et de vouloir détruire l'Eglise ? »

Le pape Paul VI enfonce le clou : « Vous l'avez dit et vous l'avez écrit. Je serais un pape moderniste. En appliquant un Concile œcuménique, je trahirais l'Eglise. Vous comprenez que, si c'était comme ça, je devrais démissionner ; et vous inviter à prendre mon poste et diriger l'Eglise » !

Devant l'orage qui éclate à nouveau, Mgr Lefebvre s'efforce d'argumenter par un sobre constat : « La crise de l'Eglise est là. » « Nous en souffrons profondément, coupe Paul VI. Vous avez contribué à l'aggraver, avec votre désobéissance manifeste, avec votre défi ouvert au pape ». L'entretien se tend à nouveau.

Servir l'Eglise, malgré tout

Mgr Lefebvre se plaint de ne pas être jugé en cette affaire comme il le devrait. « Le droit canonique vous juge, lui rétorque immédiatement le pape. Vous rendez-vous compte du scandale et du mal que vous avez fait à l'Eglise ? N'en êtes-vous pas conscient ? Seriez-vous capable de vous présenter ainsi devant Dieu ? Faites donc un examen de conscience et demandez-vous devant Dieu ce que vous devez faire ».

D'après le procès-verbal, Mgr Lefebvre répond en restant sur sa ligne, sa demande suppliante qu'un geste soit fait en faveur des traditionalistes. Il met en avant le bénéfice que l'on retirerait à faire aujourd'hui ce qui a été fait par le passé ; « tout s'arrangerait ». « Comme je l'ai dit, je ne suis pas le chef d'un mouvement. Je suis prêt à rester enfermé pour toujours dans mon séminaire ».

Et de mettre en avant l'excellent travail qui s'y fait, avec la formation de vocations sacerdotales authentiques : « Les gens prennent contact avec mes prêtres et sont édifiés. Ce sont des jeunes qui ont le sens de l'Eglise ; ils sont respectés dans la rue, dans le métro, partout. Les autres prêtres ne portent plus l'habit ecclésiastique, ils ne confessent plus, ils ne prêchent plus. Les gens ont choisi : voici les prêtres que nous voulons [les prêtres formés par Mgr Lefebvre] ».

Une dernière fois, Mgr Lefebvre tente de revenir à la crise qui est la cause des maux dont souffre l'Eglise. Puisque l'argument du pluralisme a échoué, il explique au pape comment la liturgie est l'objet d'une créativité débordante : « Savez-vous qu'il y a au moins quatorze canons qui sont utilisés en France pour la prière eucharistique ? »

Le pape intervient aussitôt : « Non pas quatorze, mais une centaine... » ! Il veut montrer à son interlocuteur qu'il est parfaitement conscient de la situation, et qu'il agit : « il y a des abus, mais le Concile apporte beaucoup de bien. Je ne veux pas justifier tout ; comme je l'ai dit, je cherche à corriger là où c'est nécessaire. Mais on doit en même temps reconnaître qu'il y a des signes, grâce au Concile, d'une forte reprise spirituelle parmi les jeunes ; une augmentation du sens de la responsabilité parmi les fidèles, les prêtres, les évêques ».

Mgr Lefebvre admet volontiers qu'il peut y avoir, bien évidemment, des points positifs : « Je ne dis pas que tout soit négatif. Je voudrais moi aussi collaborer à l'édification de l'Eglise ».

« Mais ce n'est pas comme cela certainement que vous concurrez à l'édification de l'Eglise, réplique Paul VI. Mais êtes-vous conscient de ce que vous faites ? Etes-vous conscient que vous allez directement contre l'Eglise, le pape, le Concile ? Comment pouvez-vous vous octroyer le droit de juger un Concile ? Un Concile, après tout, dont les actes en grande partie ont été signés aussi par vous. » Sur ce, le souverain pontife s'achemine vers la conclusion de l'entretien.

La fin de l'audience

Paul VI dit accepter avec humilité les reproches formulés par l'évêque français, et sa sévérité à son égard. Parvenu au terme de sa vie, il explique vouloir y réfléchir et consulter les dicastères. Il ajoute avoir eu de l'estime pour Mgr Lefebvre : « j'ai reconnu vos mérites, et nous étions d'accord au Concile sur beaucoup de problèmes... ». « C'est vrai », admet ce dernier.

La dernière intervention revient au Saint-Père, comme il se doit : « Vous comprendrez que je ne peux permettre, même pour des raisons que vous estimerez 'personnelles', que vous vous rendiez coupable d'un schisme. Faites une déclaration publique par laquelle vous rétracteriez vos récentes déclarations et votre comportement, que le monde entier a compris comme des actes posés non pour édifier l'Eglise mais pour la diviser et lui faire du mal ». Et de conclure, avant de prier ensemble un *Pater Noster*, un *Ave Maria* et un *Veni Sancte Spiritus* : « Nous devons retrouver l'union dans la prière et la réflexion ».

Précisions et différences

Le procès-verbal de Mgr Benelli corrobore le récit de Mgr Lefebvre dans ses grandes lignes. **Il y a toutefois des différences.**

Certaines d'entre elles sont des détails. Ainsi Mgr Lefebvre, qui venait de passer par Fanjeaux, où les Sœurs dominicaines enseignantes du Saint-Nom de Jésus faisaient l'objet d'une véritable persécution de la part de l'évêque du lieu, parlait certainement d'elles lorsqu'il évoquait la différence de traitement entre ceux qui sont persécutés pour leur fidélité à la vie religieuse et ceux qui sont encouragés dans leurs abandons les plus scandaleux :

« D'un côté les religieuses qui se mettent en civil sont admises, de l'autre les sœurs que j'ai vues il y a deux jours sont réduites à l'état laïc et l'évêque est venu cinq fois leur demander de quitter l'habit. De même, les prêtres fidèles au catéchisme de toujours, à la messe de leur ordination, sont jetés à la rue ; et ceux qui n'ont plus rien du prêtre sont admis ».

D'après l'ancien archevêque, il a été également question explicitement des deux documents du Concile auxquels il avait refusé d'apporter sa signature : *Dignitatis Humanae* et *Gaudium et Spes*. Lorsque le pape demande pourquoi il refuse de reconnaître la doctrine de la liberté religieuse telle que le Concile l'a promulguée, Mgr Lefebvre cite nommément plusieurs pontifes romains : « Elle contient des textes qui sont mot-à-mot contraires à ce qu'ont enseigné **Grégoire XVI, Pie IX...** » « Laissons cela ! coupa le pape. Nous ne sommes pas ici pour discuter de théologie ! ». Mgr Lefebvre se dit alors, *in petto* : « c'est incroyable ! » (Cf. Mgr Tissier de Mallerais, op. cit., p. 519). Enfin, le compte-rendu de Mgr Benelli ne fait nulle mention du « serment contre le pape » que Paul VI reprocha vivement à Mgr Lefebvre de faire signer aux séminaristes d'Ecône. En voici pourtant le récit, fait par Mgr Lefebvre au lendemain de l'audience, qui s'insère bien dans le déroulement de l'entretien :

« Vous n'avez pas le droit de vous opposer au Concile, lui reproche Paul VI. Vous êtes un scandale pour l'Eglise, vous détruisez l'Eglise. C'est horrible, vous soulevez les chrétiens contre le pape et contre le Concile. En votre conscience, ne sentez-vous rien qui vous condamne ?

- Rien du tout.
- Vous êtes un inconscient.
- J'ai conscience de continuer l'Eglise. Je fais de bons prêtres...
- Ce n'est pas vrai, vous faites des prêtres contre le pape, vous leur faites signer un serment contre le pape...
- Moi ?

A cette allégation inouïe, je me prends la tête entre les mains, je me vois encore faisant ce geste et disant :

- Comment est-ce possible, Très Saint-Père, que vous me disiez une chose pareille ? Moi, faire signer

un serment contre le pape ! Pouvez-vous me montrer la copie de ce « serment » ?

Il est stupéfait, tant il était persuadé de la véracité de ce que, probablement, le cardinal Villot lui avait dit. Il poursuit :

- Vous condamnez le pape ! Quel ordre me donnez-vous ? Que dois-je faire ? donner ma démission et puis vous prenez ma place ?

- Oh ! - et je remets ma tête dans mes mains - Très Saint-Père, ne dites pas des choses comme ça. Non, non, non !... Permettez que je continue. Vous avez la solution dans les mains : vous n'avez qu'un seul mot à dire aux évêques : « Accueillez avec compréhension ces groupes de fidèles qui tiennent à la Tradition, à la messe, aux sacrements, au catéchisme de toujours ; donnez-leur des lieux de culte ». Ces groupes seront l'Eglise, vous y trouverez des vocations, ce sera le meilleur dans l'Eglise. Les évêques le reconnaîtront. Laissez mon séminaire. Laissez-moi faire l'expérience de la Tradition. » (in Mgr Tissier, op. cit., p. 519-520).

Conclusion

Des leçons pour notre temps

Les heures dramatiques de « l'été chaud 1976 » sont une page d'histoire qui conserve sa brûlante actualité. Paul VI prenait comme un affront personnel les graves accusations que Mgr Lefebvre formulait contre le concile Vatican II et le vent de révolution qui soufflait dès l'immédiat après-Concile. La réforme liturgique qui tentait de mélanger la messe catholique avec la cène protestante, l'œcuménisme à tout-va, la multiplication des expériences les plus improbables - à l'exception de celle de la Tradition -, l'adaptation au monde de la vie sacerdotale et des ordres religieux provoquant une grave crise des effectifs et des vocations, les doctrines les plus hétérodoxes circulant librement, les abus se multipliant dans tous les domaines : la situation générale de l'Eglise était rapidement devenue catastrophique.

La réaction de Mgr Lefebvre, son œuvre de formation sacerdotale fidèle à ce que l'Eglise a toujours fait, son intention de la servir en préparant l'avenir et en bâtissant sur le roc de la Tradition, sa dénonciation forte des erreurs étaient manifestement incomprises.

Révéléateur et vraiment paradoxal est le fait que c'est Mgr Lefebvre qui propose un dialogue et cherche des solutions, là où Paul VI, l'artisan du dialogue tous azimuts, exige l'obéissance et la soumission la plus stricte.

Bien que cela n'apparaisse pas dans la transcription de Mgr Benelli, l'épisode du serment que Paul VI était intimement persuadé que Mgr Lefebvre faisait prêter contre lui en dit également long. « Ce serment, commente Mgr Tissier de Mallerai, n'a jamais existé ni rien d'approchant. On avait donc calomnié l'archevêque auprès du pape. Cela peut expliquer la blessure personnelle encore vive chez Paul VI ».

Cela peut aussi expliquer qu'il pensait avoir affaire à un évêque rebelle et séditieux, animé par l'ambition ou la vindicte, qu'il suffisait de tancer pour faire rentrer dans le rang. L'entretien tel qu'il nous est rapporté montre que sa colère finit par retomber, et qu'il perçoit que tout ne se règle pas par un acte d'obéissance lorsque la foi est en jeu. Ne faut-il pas obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ? (Ac. 5, 29)

Rétrospectivement, la prétention du pape Montini d'interdire la messe de saint Pie V, telle qu'il l'exprimait en particulier lors du Consistoire de 1976, a fait long feu. En 2007, **le pape Benoît XVI a même déclaré que le rite traditionnel du Missel romain n'avait jamais été abrogé.**

Un autre aspect à relever de cet épisode est que **Paul VI, tout comme ses successeurs, ne jure désormais plus que par le concile Vatican II, ses pompes et ses œuvres.** Comme si l'Eglise n'avait pas deux mille ans de sagesse, de doctrine, d'enseignement magistériel à faire valoir et à transmettre. C'est ce que propose sincèrement Mgr Lefebvre au successeur de Pierre : faire loyalement l'expérience de la Tradition, en utilisant la Fraternité pour édifier l'Eglise. Non pour l'étouffer ou la marier à la révolution, mais pour démontrer à la face des autorités - les évêques du monde

entier – que là est la solution à la crise de l'Eglise.

Quant à l'audience, elle sera sans lendemain. Manifestement le pape attendait de Mgr Lefebvre une déclaration publique pour se déjuger, là où l'évêque d'Ecône espérait un geste en faveur des catholiques déchirés entre une apparente désobéissance au pape et le devoir de demeurer fidèles à la foi, à la messe, aux sacrements.

Une audience sans lendemain

La tension est descendue d'un cran. Le 14 septembre 1976, au journal de la télévision française, Mgr Lefebvre garde espoir :

« Un climat nouveau s'instaure, la glace est rompue... Ce fut une conversation, une première négociation, si l'on peut dire. Nous espérons le feu vert, être agréés comme toutes les expériences qui se font en ce moment... Le pape m'a dit qu'il consulte les Congrégations sur cette éventualité. Paul VI a laissé entendre qu'il y aurait une suite à ce dialogue, mais pas avant deux mois. Après toutes les épreuves qui nous ont séparés, nous n'arriverons pas à une solution en quarante-huit heures... Pour nous, il n'est pas question de schisme, nous continuons l'Eglise... Dans la mesure où le pape est toujours bien en union avec ceux qui l'ont précédé et nous transmet exactement la vérité de ses prédécesseurs, nous sommes parfaitement en union. Dès lors qu'on commence à entrer dans des nouveautés, il faut examiner si ces changements sont vraiment conformes à la Tradition ».

Le 16 septembre, le Supérieur de la Fraternité Saint-Pie X s'adresse au Saint-Père pour le remercier de lui avoir accordé une audience. Il lui écrit : « un point commun nous unit : le désir ardent de voir cesser tous les abus qui défigurent l'Eglise. Combien je souhaite collaborer à cette œuvre salubre avec Votre Sainteté et sous son autorité, afin que l'Eglise retrouve son vrai visage ».

Le 11 octobre, Paul VI écrit à Mgr Lefebvre une longue lettre pour lui reprocher sa « rébellion ». S'il relève le désir ardent de l'évêque français de travailler pour l'Eglise, il le tance vertement pour son attitude inchangée : « Vous parlez comme si vous oubliiez les propos et les gestes scandaleux contre la communion ecclésiale, que vous n'avez jamais désavoués ! Vous ne manifestez pas de repentir même pour ce qui a été la cause de votre *suspens a divinis*. Vous n'exprimez pas explicitement votre adhésion à l'autorité du concile Vatican II et du Saint-Siège – ce qui constitue le fond du problème – et vous poursuivez vos propres œuvres que l'autorité légitime vous a demandé expressément de suspendre ».

Les grandes lignes sont établies et fixées pour longtemps. Là où Mgr Lefebvre s'obstine pour sauver la messe et mener le combat de la foi, maintenir la formation et sauver le sacerdoce catholique, l'autorité répond en exigeant « une attitude vraiment ecclésiale d'obéissance sans réserve ni conditions ». L'unité, certes, mais dans la vérité.

Abbé Christian Thouvenot, prêtre de la **Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X**, Secrétaire général de la FSSPX

Sources : Fsspx.news /La Porte Latine du 9 juin 2018